

Le Million ! Le Million ! Le Million !

Sacrifices pour les salariés, Opulence pour les actionnaires !

Selon le journal les ECHOS, afin de les remercier de leurs performances à la suite du rachat d'Opel, Carlos Tavares devrait toucher une prime exceptionnelle de 1 million d'€, et le directeur financier, Jean-Baptiste De Chatillon 500 000 €, cette résolution sera validée le 24 avril par les actionnaires.

C'est purement et simplement scandaleux et choquant ! Quand on voit nos primes d'intéressement amputées pour diverses raisons et que lors des négociations salariales, la direction, pour justifier **le peu d'augmentations générales**, invoquait la prudence pour le groupe.

Carlos Tavares et Jean-Baptiste De Chatillon, n'ont pas de scrupule et s'en mettent plein les poches.

Avec cette prime combien d'intérimaires pourrait on embaucher ? La prudence pour les uns et l'opulence pour les autres.

Il est temps d'imposer un meilleur partage des richesses pour tous, embauchés, intérimaires, CDD.

Intéressement

Nous avons reçu la semaine dernière, le montant de nos primes d'intéressement et son complément. **Même si celle-ci ne remplace pas une véritable augmentation, nous n'allons pas cracher sur ce montant.**

La direction a fait accepter un critère de présentisme aux syndicats (sauf à la CGT) :

Si vous avez été malade ou si vous avez dû poser des congés sans solde, vous êtes pénalisés en subissant une décote, **de plus elle exclut les intérimaires d'une prime équivalente à l'intéressement alors qu'ils constituent la moitié des ouvriers !**

Lors du CE de fin de mois, plusieurs OS, dont la CGT, ont demandé que le détail du calcul de cette prime soit expliqué à chaque salarié.



Vous pouvez de faire votre choix sur internet ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) avant le 20 avril 2018 à 17H00.

CE de fin de mois

Lors du CE de fin de mois, la direction annonce le calendrier de travail suivant :

AMENAGEMENT DU CALENDRIER AVRIL/MAI 2018

Lors de la réunion ordinaire du jeudi 29 mars 2018, les membres du Comité d'Etablissement ont été consultés sur les dispositions suivantes en modulation collective :

	SYSTÈME 1		SYSTÈME 2			
	TA	TB	TA	TB	TN	VSD
SAMEDI 07 AVRIL	--	--	H+ (rappel)	--	--	--
SAMEDI 28 AVRIL	--	--	--	H+	--	--
VENDREDI 11 MAI	--	PONT	--	PONT	PONT	--
SAMEDI 26 MAI	--	récupération légale	--	récupération légale	--	--

- H+ collectives en horaire affiché à moins de 7 jours :

QCP:BTU - TB		
SAMEDI 31 MARS	--	H+

- Hors modulation collective :

	SYSTÈME 2			
	TA	TB	TN	VSD
DIMANCHE 06 MAI	--	--	récupération légale	--

- En modulation collective :

	SYSTÈME 3 (MON + CPL)	
	ALLONGEMENT DES SEANCES DE 13 h 40 à 14 h 52	
LES 06 ET 08 AVRIL + SEMAINES 15 + 16 + 17 + 18	H+	
SAMEDI 07 AVRIL	H+	
SAMEDI 05 MAI	H+	

La CGT a émis un avis défavorable, sur les séances d'H+ et sur les allongements d'horaires.

Ce n'est pas à nous de payer pour la désorganisation de la direction.

Fouilles, vos droits !

La CGT n'encourage pas le vol, ni ne les couvrent. Pour autant nous avons des droits en matière de fouille de nos affaires.

Il faut distinguer deux sortes de fouilles :

1) Les armoires et casiers

- Ils appartiennent à l'employeur et sont seulement « mis à disposition » du salarié pour y déposer ses habits ou ses outils.
- L'employeur est donc en droit de demander leur ouverture.

Je ne peux donc pas m'opposer à leur ouverture sous réserve que :

- **Je puisse y assister et avoir un témoin** (membre du personnel de mon choix).
- Il y ait un motif raisonnable (nettoyage, vols répétés dans le secteur.)
- Le contrôle soit effectué par une personne habilitée du gardiennage. La hiérarchie ne peut donc pas « décréter » et exécuter elle-même une fouille.

L'employeur n'est pas en droit de forcer un vestiaire, sauf cas de force majeure.

En aucun cas, l'ouverture d'un casier ou d'un vestiaire n'autorise l'employeur à fouiller les vêtements ou le sac personnel qui s'y trouve.

2) Les effets personnels, vêtements, sacs, coffres de voiture

- Ils sont ma propriété. Je peux y détenir des éléments personnels et confidentiels. **Je suis donc en droit de refuser d'en dévoiler le contenu.**

L'employeur (ou son représentant) a **l'obligation de m'informer de mon droit à refuser** de me soumettre à ce contrôle.

- Si je refuse le contrôle : l'employeur doit y renoncer ou demander l'intervention d'un officier de police judiciaire.
- Si j'accepte, j'ai le droit d'exiger la présence d'un témoin de mon choix. Et le contrôle devra se faire dans le respect de mon intimité et de ma dignité.
- Dans tous les cas personne n'est autorisé sauf un officier de police judiciaire à fouiller dans mon sac, mon véhicule, ou mes affaires personnelles.

Le FN n'a pas sa place dans les cortèges syndicaux

Le 15 mars dernier, une manifestation régionale se déroulait à Valenciennes. Une manifestation sur les enjeux d'emploi et de conventions collectives, attaqués conjointement par le gouvernement et le patronat.

Lors du rassemblement initial, place d'armes, les militants ont constaté la présence de Sébastien Chenu, député FN. Au micro, les responsables de la manifestation, dont le secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, lui ont clairement demandé, à plusieurs reprises, de quitter les lieux.

La CGT, rappelle que le FN n'a pas sa place dans les cortèges syndicaux : ce parti tente d'instrumentaliser la colère sociale à des fins populistes, alors qu'il est l'ami des puissants et l'ennemi de ceux qui se battent pour la justice sociale.

L'ambition politique du FN est en totale opposition avec les valeurs de la CGT, avec notre aspiration de transformations sociales, nos combats syndicaux pour une société plus juste, plus solidaire, accueillante et fraternelle.

Le FN, qui par ailleurs crache à longueur de temps sur le syndicalisme et particulièrement sur la CGT, exprimant ainsi sa vraie nature, continuera à être rejeté par la CGT, à Valenciennes comme partout dans le pays.

SNCF : vive la grève !

Ce 3 avril 2018, les cheminots gardent leur combativité et leur détermination, ils engagent le combat contre les attaques du gouvernement et d'autres secteurs du monde du travail se mobilisent.

Les éboueurs entrent dans une grève reconductible. Les salariés d'Air France sont à nouveaux appelés à la grève. Et les suppressions d'emplois chez Carrefour ont provoqué une grève générale dans le pays le 31 mars 2018.

Alors que politiciens et médias tentent de dresser les usagers contre les cheminots, l'opinion publique reste du côté des cheminots qui se défendent. Les attaques du gouvernement contre les salariés de la SNCF sont les mêmes que celles qui frappent l'ensemble du monde du travail.

Alors pour la CGT, les cheminots et ceux d'autres secteurs ont raison de se battre pour faire reculer les attaques du gouvernement, leur combat rejoint la défense des intérêts de l'ensemble du monde du travail !